



Prêt immobilier suite séparation.

Par anabel

Bonjour,

Mon ex conjoint et moi même avons acheté une maison en 2008 en indivision 50/50. Nous nous sommes séparés en 2013 et dépacés au tribunal. Pour des raisons personnelles, je suis partie de la maison et suis hébergée par mes parents avec mes 3 enfants. Je continue tout de même à payer la moitié du crédit immobilier (500 euros) depuis cette séparation c'est à dire depuis presque 2 ans. La maison en vente depuis n'est toujours pas vendu. Monsieur habite toujours dans la maison. Le mois prochain je vais prendre une location pour pouvoir me reloger car la cohabitation chez mes parents devient trop lourde. Suis-je obligé de continuer à payer la moitié du crédit immobilier ? Je sais que je peux demander une indemnité d'occupation à mon ex conjoint vu qu'il habite tjs la maison. Puis-je déduire cette indemnité de ma part de crédit immobilier ? Quelle solution se presente à moi car je n'ai pas les moyens de payer un crédit immobilier (500 euros) plus un loyer (685 euros).

J'espère que vous pourrez trouver une solution à mon problème.

En vous remerciant par avance.

Cordialement